

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-=oOo=-

Séance du 22 novembre 2007

N° 2007/275

Artothèque - Gratuité du prêt d'oeuvres pour la saison 2007/2008

MM.

I-EXPOSE

L'Artothèque était auparavant située au sous-sol du Centre Culturel. Une petite galerie permettait la diffusion d'expositions centrées sur des artistes dont les œuvres appartenaient au fonds de collection. Le caractère trop confidentiel des actions de diffusion de ce service étant un frein à la politique d'élargissement des publics, l'occasion s'est présentée en 2005 de déménager l'artothèque Place De Gaulle dans les anciens locaux de France Bleu Cotentin.

Des travaux de rénovation débutent fin 2006 et s'achèvent durant l'été 2007.

Aussi durant la saison 2006/2007, le service de prêt a dû être interrompu, alors que les adhérents avaient payé leur cotisation. 51 adhérents ont été concernés par cette fermeture temporaire. L'Artothèque applique 3 tarifs, 40,50€ pour l'abonnement annuel des particuliers, 48,50 € pour l'abonnement annuel des établissements scolaires, et 97.10 € pour l'abonnement aux collectivités. Sur cette base on peut donc considérer que les recettes représentent en moyenne 3 000 €.

A titre de dédommagement, il est proposé d'accorder aux adhérents ayant payé leur cotisation durant la saison 2006/2007, la gratuité du prêt d'œuvres pour la saison 2007/2008.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suivant avis favorable de la commission promotion, communication, culture et la Commission Affaires économiques et portuaires, finances, administration générale, personnel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE

d'accorder la gratuité du prêt d'œuvres, aux adhérents de l'Artothèque ayant payé leur cotisation durant la saison 2006/2007, pour la saison 2007/2008.

**Le Député-Maire
B. CAZENEUVE**